



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre et Miquelon

Le Président

N/Réf. : 3176/2014

Saint-Pierre, le 28 octobre 2014

Monsieur Jean-Christophe BOUVIER
Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon
Place du Lieutenant Colonel Pigeaud
BP : 4200
97500 SAINT-PIERRE

Monsieur le Préfet,

En novembre 2012, la Collectivité a pris l'initiative de lancer la concertation en vue de préparer le contrat de projet État/Collectivité. Dans cette optique, nous avons consulté la Mairie de Saint-Pierre, celle de Miquelon-Langlade et la CACIMA en vue d'une remontée de leurs projets chiffrés.

Des groupes de travail ont eu lieu par la suite et un certain nombre de besoins ont été recensés par différents acteurs du territoire. Bien évidemment, comme souvent, les demandes importantes ne seront pas toutes satisfaites notamment celles émanant de la FEA BTP qui considérait dans son courrier du 23 mai 2013 un besoin global de 100 000 000 €. Par ailleurs, dans son courrier du 30 octobre 2013 et dans la continuité d'une réunion qui s'était tenue en Préfecture, la FEA BTP a tenu à alerter les pouvoirs publics sur la situation du secteur BTP localement, qu'elle considérait comme fragile.

Le 07 janvier 2014 a eu lieu en Préfecture une réunion de restitution des groupes de travail en présence de tous les élus du territoire, parlementaires compris. Préalablement, dans mon courrier du 06 janvier, j'attirais l'attention du représentant de l'État sur les différentes étapes qui nous attendaient et sur le fait que nous restions à l'époque notamment, dans l'attente d'un retour de la CACIMA sur un plan d'action pêche finançable au contrat de projet.

Je déplore une insuffisance d'échanges sur ce contrat. En juin 2014, faisant suite à une réunion de travail avec l'État, nous avons adressé à la Préfecture une maquette « quasiment » finalisée. Arrivés fin octobre 2014, nous n'avons aucun retour de l'État sur d'éventuels arbitrages si ce n'est l'enveloppe de 11 millions d'euros de l'État confirmée par vos soins en plateau télé. Tout au plus, récemment, vous m'avez encore indiqué avoir des interrogations sur le maintien de la participation de l'État sur le volet formation professionnelle alors que ce point n'a jamais soulevé de difficultés auparavant. C'est un signe que l'État n'a pas encore achevé ses arbitrages qui prennent d'ailleurs actuellement la forme de décisions unilatérales, ce que je regrette lorsque l'on parle de projet de territoire ou à tout le moins quand on le présente comme tel.

La Collectivité est largement insatisfaite de la manière dont les choses se sont faites et continuent de se faire sur ce contrat dont j'ai le sentiment qu'il devient quasiment unilatéral de la part de l'État.

Cela fait 24 mois que des consultations ont commencé et ce contrat n'est pas encore passé en mode de rédaction partagée, ni même en mode de finalisation (avec définition des indicateurs) entre les deux signataires, cela est totalement anormal de mon point de vue. J'ai participé, dans des conditions budgétaires difficiles, aux discussions du contrat de projet 2007-2013 et je constate, avec le temps, une dégradation notable du dialogue avec l'État.

Le CDECT devait commencer en 2014 pour s'achever en 2017. J'ai fait part à la Ministre de l'Outre-Mer de mon désaccord sur cette durée qui ne correspond à aucune autre situation en outre-mer, si ce n'est étrangement au renouvellement politique des deux collectivités que sont Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon. Finalement, l'inertie de l'État va nous amener au mieux début 2015 pour un contrat qui s'achèverait alors en 2018. Cette durée de 3 ou 4 années n'est justifiée par aucun argument sérieux et j'ai tenu à rappeler que cette durée devait être identique au contrat passé par les régions (jusqu'en 2020) dans la mesure où le législateur a conféré à la Collectivité les compétences régionales. Cela avait par ailleurs l'avantage de donner, outre une certaine stabilité, une visibilité pour les acteurs.

Au rythme actuel, il sera quasiment indispensable de commencer à négocier dès 2015 le contrat qui prendra la suite de celui en cours de négociation !

J'entrevois difficilement comment ce contrat (2015-2018) pourrait être achevé d'ici la fin de l'année dans des conditions normales. En effet, une fois les arbitrages arrêtés, il conviendra de rédiger le contrat. Cela nécessitera de nombreux allers-retours entre nos services avant d'arrêter une version finale qui devra recevoir l'approbation de l'assemblée territoriale après avoir été soumise pour avis au Conseil Économique, Social et Culturel. Tous ces éléments me font donc objectivement penser que son adoption ne pourra se faire qu'en 2015.

Il me semble plus que souhaitable que nous nous réunissions rapidement afin de reprendre le cadre général du contrat tel qu'issu de nos discussions de juin 2014 et lever les derniers doutes qui pourraient subsister. Je relève par ailleurs, que le document sur lequel nous avons rapidement échangé à votre initiative dernièrement n'est en rien comparable à celui issu des précédentes discussions, révélant ainsi si besoin en était, une insuffisance d'échanges que nous avons pourtant réclamés.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Président

Stéphane ARTANO

